

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 septembre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière.

CV2851

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2852

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2025, par l'ajout des affaires suivantes :

- Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis et financement afférent
Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-018](#)
- Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques (autonomes 2025-2026) et autorisation de signature
Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2025-002](#)

Adoptée à l'unanimité

CV2853

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2854

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 20 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole.

CV2855

Période de questions transmises électroniquement

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière adjointe et assistante-greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV2856

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 25 août 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 25 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2857

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 21 août 2025

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 août 2025 est déposé.

CV2858

Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-070](#)

Le rapport annuel 2024 sur l'application du Règlement RV-2024-34-63 sur la gestion contractuelle, joint à la fiche de prise de décision APGI-APP-2025-070, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2859

Dépôt de la liste des taxes impayées en tout ou en partie pour les rôles de perception 2023 et 2024

Document d'aide à la décision [FIN-2025-004](#)

La liste des taxes impayées en tout ou en partie pour les rôles de perception 2023 et 2024, jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-004, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2860

Refonte du texte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville (31986)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2464;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter la refonte du texte du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville (31986), jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-042, à la suite de la restructuration du régime de retraite conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Adoptée à l'unanimité

CV2861

Refonte du texte du Régime de retraite des employés de la Ville (21190)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2465;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter la refonte du texte du Régime de retraite des employés de la Ville (21190), jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-043, à la suite de la restructuration du régime de retraite conformément à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Adoptée à l'unanimité

CV2862

Ajustements à la structure administrative de la Direction du service de police et besoin de main-d'œuvre à cette direction

Document d'aide à la décision [GCH-2025-055](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2467;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser les ajustements à la structure administrative de la Direction du service de police, précisés à la fiche de prise de décision GCH-2025-055, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis présentés à cette fiche de prise de décision, de même qu'à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV2863

Nomination du Directeur du bureau de la sécurité civile par intérim

Document d'aide à la décision [GCH-2025-060](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2468;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

De nommer Réjean Pérusse au poste de Directeur du bureau de la sécurité civile par intérim, jusqu'au comblement de ce poste, et ce, en sus de ses fonctions actuelles à la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2864

Aide financière à Naval Québec

Document d'aide à la décision [DEV-2025-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2475;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'accorder une aide financière annuelle de 20 000 \$ à Naval Québec, pour une durée de trois ans, à compter de l'année 2025, pour soutenir l'accomplissement de sa mission sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2865

Mandat à la Direction du développement économique et de la promotion relatif à des ententes concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec La société grand village inc. et avec la Maison hantée de St-Étienne et autorisation de la tenue d'évènements sur le territoire de la ville

Document d'aide à la décision [DEV-2025-048](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2476;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion et de l'autoriser à conclure une entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec La société grand village inc. pour l'édition 2025 de *Fêtons don*, de la valeur estimée des services indiquée à la fiche de prise de décision DEV-2025-048, d'autoriser la tenue de cet événement sur le territoire de la ville et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer cette entente et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion et de l'autoriser à conclure une entente concernant l'octroi d'une aide technique et logistique à intervenir avec la Maison hantée de St-Étienne, pour l'édition 2025 de la *Maison hantée de St-Étienne*, de la valeur estimée des services indiquée à cette fiche de prise de décision, d'autoriser la tenue de cet événement sur le territoire de la ville et d'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion à signer cette entente et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2866

Financement de la dépense relative au programme de soutien aux initiatives environnementales municipales

Document d'aide à la décision [ENV-2025-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2469;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'affecter un montant maximum de 200 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale, dans le cadre du projet visant à soutenir l'initiative consistant à acquérir des données cartographiques caractérisant les

talus de fortes pentes sur la partie située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation du territoire de la ville, précisé à la fiche de prise de décision ENV-2025-026.

Adoptée à l'unanimité

CV2867

Financement de la dépense relative aux cours d'eau

Document d'aide à la décision [ENV-2025-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2477;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le financement de la dépense relative aux cours d'eau pour l'année 2025, précisée à la fiche de prise de décision ENV-2025-027, au montant maximum de 170 000 \$, à même l'affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

CV2868

Attribution du contrat relatif au pompage, à la déshydratation, au transport et à la valorisation des boues des étangs aérés pour les années 2025 à 2028

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-064](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2471;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer le contrat relatif au pompage, à la déshydratation, au transport et à la valorisation des boues des étangs aérés pour les années 2025 à 2028 (appel d'offres 2025-50-70), à GFL environmental services inc., pour une dépense estimée à 9 764 550 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV2869

Demande de permission présentée à la ministre des Affaires municipales concernant l'attribution d'un contrat de service de gré à gré à intervenir avec le Magasin général de Lévis pour la gestion de certaines matières résiduelles et autorisation de signature de ce contrat

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2472;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

- D'autoriser la Direction de l'environnement à demander à la ministre des Affaires municipales la permission d'octroyer au Magasin général de Lévis un contrat de service de gré à gré, d'une durée de trois ans, relatif à la collecte de meubles à domicile sur le territoire de la Ville;
- Sous réserve de l'obtention de cette permission de la ministre des Affaires municipales, de conclure ce contrat de service à intervenir avec le Magasin général de Lévis, joint à la fiche de prise de décision APGI-APP-2025-066, et d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2870

Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2480;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec le Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent, jointe à la présente fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-015, d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser le financement d'une partie de cette dépense, décrite à cette fiche de prise de décision, au montant maximum de 1 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV2871

Adoption du Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-024](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation,

la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues du Vallon, Frédéric-Back, des Commandeurs, Saint-Hypolite, de l'Arsenal, Saint-Antoine, Weyman, du Millet, de Verdun, du Chasseur, Mozart et de la route de la Rivière-Échemin.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2427 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV3557 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel que joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-024.

Adoptée à l'unanimité

CV2872

Adoption du Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

Document d'aide à la décision [FIN-2025-040](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour certains des services offerts par la Ville.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2429;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV3558 modifiant le Règlement RV-2024-34-96 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville, tel que joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-040.

Adoptée à l'unanimité

CV2873

Adoption du Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-109](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification

d'infrastructures ou d'équipements municipaux a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,c. A19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration. ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2481 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV3549 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux usées de Saint-Romuald), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2773, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-109.

Adoptée à l'unanimité

CV2874

Adoption du Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-110](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,c. A19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au

développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2482 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV3550 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Desjardins), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2775, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-110.

Adoptée à l'unanimité

CV2875

Adoption du Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de traitement des eaux de Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-111](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux a pour objet d'exiger le paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par une demande de permis de construction, conformément aux articles 145.21, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1), déterminer la zone d'application du règlement, préciser les interventions visées et les travaux assujettis, spécifier les travaux, équipements et infrastructures projetés, prévoir certaines exonérations, établir une estimation du coût des travaux destinés à être financés, en tout ou en partie, au moyen de la contribution, prévoir le versement de la contribution et le calcul qui permet d'établir le montant de celle-ci, prévoir la constitution d'un fonds voué exclusivement à recueillir les contributions au développement, qui sera réservé pour la réalisation de certains objectifs et certaines fins précises et en préciser son utilisation et son administration.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2483 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Règlement RV3551 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux (station de

traitement des eaux de Saint-Nicolas), et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2777, tel que joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-111.

Adoptée à l'unanimité

CV2876

Aide financière à l'Association des personnes handicapées de Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2487;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 100 000 \$ à l'Association des personnes handicapées de Lévis, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, dans le cadre de la réalisation de son projet d'agrandissement de ses locaux, décrit à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-018, et d'affecter en conséquence la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de projets reliés au mandat du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV2877

Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux projets de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques (autonome 2025-2026) et autorisation de signature

Document d'aide à la décision [DVC-BIB-2025-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2488;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser le dépôt de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques (autonomes 2025-2026), jointe à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2878

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV 2879

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2880

Félicitations pour le projet de plantation d'arbres au lac Baie d'Or

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Valérie Roy, Julie Boisvenue et Jérôme Therrien pour le projet de plantation d'arbres au lac Baie d'Or, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2881

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Michel Marcoux

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

D'offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à l'épouse ainsi qu'aux membres de sa famille et de ses proches, à la suite du décès de monsieur Michel Marcoux, après plus de 30 années de contribution au service de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2882

Félicitations à madame Nicole Lapierre et monsieur Langis Lapierre pour la tenue du 47^{ième} concours hippique de Lévis édition 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nicole Lapierre et monsieur Langis Lapierre pour l'excellence dans l'organisation et la tenue du 47^{ième} concours Hippique de Lévis édition 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2883

Félicitations à madame Aurélie Girard pour sa performance en natation aux Jeux du Canada 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Aurélie Girard pour sa performance en natation aux Jeux du Canada 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2884

Félicitations à monsieur Mathieu Dorais pour sa performance au lancer du disque et au lancer du poids aux Jeux du Canada 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Mathieu Dorais pour sa performance au lancer du disque et au lancer du poids aux Jeux du Canada 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2885

Félicitations à monsieur Nathan Labrie pour sa performance en softball masculin aux Jeux du Canada 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Nathan Labrie pour sa performance en softball masculin aux Jeux du Canada 2025, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2886

Félicitations à madame Julianne Bélanger pour sa performance au soccer féminin aux Jeux du Canada 2025

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Julianne Bélanger pour sa performance au soccer féminin aux Jeux du Canada 2025, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2887

Félicitations au comité organisateur de la Course de boîte à savon

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé à l’unanimité

De féliciter le comité organisateur de la Course de boîte à savon, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV2888

Période d’intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2889

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18h00, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Michel Patry, président du conseil